

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

1. Identification du puits

Nom du puits	Senneterre métal, Gélinas No 1, Sainte-Angèle
Numéro du puits	A118
MRC	Bécancour
Municipalité	Bécancour

2. Informations générales sur l'inspection

Inspecteur	David Fortin
Inspecteur	Annie-Pier Breton
Accompagné de	
Système géodésique	NAD 83
Format des coordonnées	Degré décimaux
Type inspection	Complète
Date	2019-05-08
Vérification sécurité	Effectuée
Heure de début et fin	13h30 à 14h45
Conditions météorologiques	Ensoleillé
Température ambiante (°C)	10

3. Instruments utilisés

Instrument	Commentaires

4. Personne(s) rencontrée(s)

#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1				
2				
3				
4				

Témoignages

1	
2	
3	
4	

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

5. Accès terrain

Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable			

6. Reconnaissance terrain

Élément à vérifier	Description
Type de terrain	Champs agricole

7. Indices en surface d'anciens forages

Type	Mode de récupération suggéré
Aucun	
Commentaires	

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique

Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires
GDH	46,3572778	-72,4667222	Oui	
SIGPEG	46,3569794	-72,4668963	Oui	
Détecteur magnétique	46,35708	-72,46712	Oui	
Imagerie	46,3569767	-72,466951	Oui	

9. Localisation du puits

Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal
Tubage déterré	46,35716,-72,4671	Très fort
Commentaires		
Tubage dépasse d'un massif de beton		

10. Caractéristiques du puits

Élément à vérifier	Description	Commentaires
Tête de puits	Absente	
Évent de surface	Absent	
Profondeur des tubages (cm)	43	
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)		
Diamètre du tubage extérieur (cm)	13	4 pouces et demi
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Non	
Présence de ciment obturant le tubage	Oui	
Test de l'eau savonneuse	Absence de bulles	
Panneau d'identification	Non	
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui	

11. Émanation et migration

Point de mesure	%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent	0	
#1 À l'intérieur de 50 centimètres	0	
#2 À l'intérieur de 50 centimètres	0	
#1 À 4 mètres	0	
#2 À 4 mètres	0	
#3 À 4 mètres	0	
#4 À 4 mètres	0	

Si les valeurs sont >25% LIE à l'intérieur de 50 cm ou à 4 m, faire les mesures aux 4 coins cardinaux de la limite de migration jusqu'à un maximum de 75 m et à toutes places où des indices de migrations sont visibles

Commentaires

DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

12. Indices de contamination

Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Aucun					
Commentaires					

13. Conclusions et recommandations

Éléments	Constats	Commentaires
Le puits est localisé	Oui	
Risque pour l'environnement	Absence	
Reprendre la recherche	Non	
Statut	Non problématique	
Coupe du tubage	NA	
Ramassage des débris d'anciens forages	NA	
Pancarte	NA	
Prochaine inspection recommandée	Effectuée	Dans 5 ans
Autre		

Conclusion

Le puits est localisé, car le haut du tubage a été déterré. Aucune migration ni émanation de gaz au tubage n'ont été détectées. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Pour ces raisons, l'état du puits est : Non-problématique.

Signatures		
Signature rapport d'inspection (1 à 12)		
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
David Fortin Inspecteur	53-54	2020-03-02
Annie-Pier Breton Inspecteur	53-54	2020-03-02
Signature de la vérification (13)		
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet Coordonnateur aux opérations	53-54	2020-03-02

Photos de l'inspection



DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES

Photo 2

Aucune migration mesurée.



Photo 3

Site de l'inspection.

